

S'INFORMER, S'ENTOURER, AGIR DÈS LE DÉBUT DU MANDAT

Collectivités forestières Normandie à vos côtés pour :

- Vous aider à appréhender vos responsabilités et vos leviers d'action dès le début du mandat.
- Vous informer et vous faire monter en compétence sur les sujets forestiers dont la réglementation, la gestion...
- Vous accompagner et répondre à vos questions.
- Vous mettre en relation et faciliter le dialogue avec les propriétaires forestiers privés, les professionnels qui gèrent les forêts et réalisent des chantiers forestiers sur votre commune.
- Vous faire gagner du temps pour concrétiser vos projets et mobiliser des financements.

Vous n'êtes pas seul : les élus se sont réunis en Normandie pour partager leur expérience.

Les élus et l'équipe des Collectivités forestières Normandie vous accompagnent sur tous les sujets forêt/bois.

5 étapes pour démarrer dès le début de votre mandat

1. **Désigner un élu référent forêt-bois** : l'interlocuteur clé sur tous les sujets forestiers.
2. **Découvrir les ressources sur le site des Collectivités forestières Normandie** : outils techniques et juridiques, fiches pratiques, retours d'expérience et accompagnement.
3. **Participer au webinaire d'accueil des nouveaux élus référents forêt/bois** : découvrez la forêt normande, vos rôles d'élus et le champ des possibles pour vous impliquer et agir.
4. **Rencontrer notre équipe** pour faire le point sur vos espaces forestiers, identifier les enjeux et définir vos premières actions.
5. **Passez à l'action** : lancer vos projets forestiers avec l'appui des Collectivités forestières Normandie.

La forêt et le bois sont des richesses pour votre commune.



Collectivités
forestières
Normandie

LA FORÊT ET LE BOIS, AU COEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

La forêt concerne tous les élus normands : elle est à la croisée de nombreux enjeux de territoire.



Qu'elle soit domaniale, communale ou privée, vaste massif ou simple bosquet, la forêt est pleinement ancrée dans les territoires normands. Avec plus de 470 000 hectares boisés, elle concerne la quasi-totalité des communes, rurales comme urbaines.

Maire, adjoint ou conseiller municipal, vous êtes un acteur clé de l'aménagement et du cadre de vie. Décideur et médiateur, vous avez toute légitimité pour vous impliquer et agir sur les questions forestières au service de l'intérêt général.

Pourquoi s'intéresser aux forêts sur ma commune ?



Un patrimoine naturel et local précieux : richesse paysagère et écologique, source d'identité et de fierté pour les habitants ...



Un levier pour l'adaptation au changement climatique : stockage du carbone, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des sols et de la ressource en eau ...



De nombreux services rendus aux habitants : espaces de loisirs, de promenade et de bien-être, cadre de vie et atouts touristiques, rôle sanitaire et social reconnu, ...



Un atout économique durable : fourniture de matière première : bois énergie et bois construction.



Des responsabilités qui incombent aux élus locaux : garants de l'intérêt général entre protection et valorisation des espaces boisés, responsables de la sécurité publique sur le territoire communal ...



Ensemble, agissons et impliquons-nous pour les forêts de nos territoires normands.



Désignez un élu référent forêt/bois au sein de votre commune et rejoignez le réseau régional.



Collectivités
forestières
Normandie

Forêt locale, intérêt général
www.collectivitesforestieres-normandie.org



avec le soutien de :



Collectivités forestières Normandie

Mairie 76940 VATTEVILLE-LA-RUE
normandie@communesforestieres.org • 06 17 96 38 80





DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER LES FORÊTS DE MON TERRITOIRE

Retour d'expériences d'élus normands



Soline DUHAMEL

Adjointe au Maire de Saint-Aubin-sur-Gaillon (27)



Sensibiliser habitants et jeunes générations à la gestion durable

« En 2023, **notre commune a inauguré une forêt pédagogique** dans le cadre du programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » en confiant aux élèves de l'école Pierre Pirou la gestion d'une parcelle communale, le « bois des marronniers ». Cette année, l'objectif était de découvrir les principales essences de la parcelle. Pour partager leur travail, les enfants ont écrit une histoire et proposé un parcours pédagogique avec des panneaux munis de QR codes placés au pied des arbres. **Confier cette parcelle à nos jeunes citoyens, c'est leur donner l'opportunité « d'apprendre » la forêt et d'avoir un rôle et une responsabilité dans son devenir et sa transmission.** »



Régis BUREK

Élu référent forêt-bois de Saint-Germain-le-Vasson (14)

Valoriser, protéger et gérer durablement la forêt communale

« La commune de Saint-Germain-le-Vasson possède depuis 40 ans un massif forestier. **Nous avons fait le choix de le protéger, le sécuriser et le gérer dans le temps long** grâce au régime forestier. Nous nous engageons dans une gestion durable pour **préserver nos espèces d'arbres ainsi que la biodiversité** face au changement climatique. **Nous sécurisons notre forêt** pour les différentes activités (promenade, pêche, chasse etc...), **valorisons le bois et améliorons le foncier forestier** par un travail de restructuration et d'identification des biens susceptibles d'être sans maître. Notre forêt remplit des rôles essentiels pour la commune et ses habitants, que les élus s'attachent à maintenir par un engagement collectif et responsable. »



Jacques CHARRON

Maire de Vatteville-la-Rue (76)
Président des Collectivités forestières Normandie

M'impliquer dans la gestion de la forêt domaniale

« Qu'elle soit publique ou privée, la forêt offre de nombreux services, fait partie du cadre de vie de nos administrés. **En tant qu' élu, nous agissons dans un objectif d'intérêt général et nous sommes légitimement les mieux placés pour faciliter les échanges entre tous les usagers de la forêt.** Avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt domaniale de Brotonne, **nous avons instauré un comité de massif présidé par un élu local afin d'être davantage impliqués dans la gestion durable.** Cet espace forestier participe au développement de notre territoire grâce aux activités touristiques et récréatives, il représente également un enjeu économique non négligeable pour nos espaces ruraux tout en étant un élément majeur dans l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. La concertation permet de mieux comprendre les réalités forestières, les attentes mais également les questionnements et les craintes des uns et des autres. C'est le rôle de l'élu local d'être au cœur de ces échanges. »



Pierre LEBOURGEOIS

Maire de La Lucerne-d'Outremer (50)



Valoriser le bois et les filières locales : construction, énergie

« Il y a quelques années, nous avons engagé une réflexion globale sur le cœur de la commune afin d'améliorer les déplacements, les usages et l'esthétique du bourg. L'étude réalisée par des architectes a fait émerger l'idée d'une halle polyvalente. Le choix du bois local s'est imposé naturellement : la commune possède une parcelle de douglas plantée il y a une cinquantaine d'années. **Les arbres ont été vendus sur pied à une scierie locale, puis transformés sur place avant d'être rachetés par le charpentier. Le suivi de chantier a été assuré directement par la mairie** dans une relation de confiance avec les artisans. L'usage valide pleinement le choix : marché couvert l'été, point de rendez-vous pour associations cyclistes ou randonneurs, demandes pour des vins d'honneur... Je ne mesurais pas l'impact d'un tel équipement sur la vie de la commune. **Utiliser le bois de la commune a donné une cohérence particulière au projet,** et l'expérience montre qu'une solution simple, fondée sur les ressources du territoire, peut être tout à fait pertinente »



François CHARLIER

Maire de Martot (27)

Anticiper et prévenir les risques liés à la forêt

« Parmi les nombreux impacts du changement climatique sur les forêts, l'augmentation du risque incendie est devenue une préoccupation importante des élus. Le maire est responsable de la sécurité civile sur son territoire communal, mais également directeur des opérations de secours en binôme avec le SDIS. **Que la forêt soit publique ou privée, il est indispensable de se préparer dès aujourd'hui à ce risque émergent dans notre région.** Il faut **faciliter l'accès des pompiers, entretenir les chemins pour le passage des camions et installer des points d'eau.** Cette prévention incontournable nécessite un travail préparatoire commun entre les propriétaires privés, les pompiers et les élus locaux. La **réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde** est également un élément important pour se préparer aux différents risques en forêt. Il est important de se faire accompagner sur ce sujet".

Gérard LEMOINE

Maire de Saint-Nicolas-des-bois (61)



Dialoguer avec les propriétaires et professionnels forestiers

« Lorsqu'il y a un chantier forestier sur ma commune, je reçois les informations en mairie et **je vais à la rencontre des professionnels** pour leur signaler par exemple qu'ils empruntent une voirie communale et les précautions à prendre. Nos voies communales ont été basées sur des anciens chemins ruraux, donc il n'y a rien en dessous qui les supporte. **En dialoguant avec eux et en expliquant les raisons de nos inquiétudes, les forestiers nous comprennent** et font davantage attention lors de leurs chantiers. Par exemple, je leur demande de ne pas déposer les troncs en bordure des voies communales mais sur les places de chargement prévues à cet effet. En parallèle, **j'explique aux habitants le rôle des forestiers** dans la gestion durable des forêts. Ce n'est pas forcément un rôle facile mais ça me semble important pour anticiper les problèmes et apaiser les éventuelles tensions. »